

Synthèse

Situation budgétaire 2024

VICHY
PATRIMOINE MONDIAL

Grandes villes d'eaux d'Europe





Les objectifs et les dispositions légales concernant le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.
- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »
- De plus, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2018-2022 prévoit qu'à l'occasion du ROB, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.
- Ces obligations s'ajoutent à celles édictées précédemment par l'article L2312-1 du CGCT.



Le cadre et le contexte économique pour 2024

Décélération de l'inflation et croissance faible dans l'attente de la baisse des taux d'intérêt

1° - Une baisse de la pression inflationniste

- Conformément aux prévisions, l'inflation moyenne est restée élevée en 2023 à un niveau proche de 2022. Au niveau mondial elle est estimée à 6.5% et en France, l'inflation (en moyenne annuelle) serait de 4.9% contre 5.2% en 2022. Sa physionomie est cependant différente. En 2023, elle a été portée non par les prix de l'énergie mais principalement par la hausse des prix de l'alimentaire (+12%).
- Cependant, l'inflation a nettement ralenti depuis mars 2023. Ainsi, en décembre 2023, Elle est évaluée, sur les 12 derniers mois, à 3.8%. Cette tendance conduit à des prévisions d'inflation pour 2024 qui se situent entre 2.5% et 3%.

2° - Une croissance ralentie

- L'économie mondiale pourrait connaître sa 3ème année consécutive de ralentissement en 2024, avec un taux de croissance projeté, par la banque mondiale de 2.4%. L'environnement international limite les exportations et le niveau des taux d'intérêts pèse sur l'investissement privé et la consommation.
- En France, la loi de Finances pour 2024 a prévu une croissance du PIB de 1% en 2023 et 1.4% en 2024. La très faible croissance observée au second semestre 2023, a conduit les instituts économiques à revoir leurs prévisions à la baisse. Celles-ci tablent désormais sur une croissance de 0.8% en 2024, au même niveau que celle de 2023 et le gouvernement vient de revoir ses prévisions à la baisse à +1%.



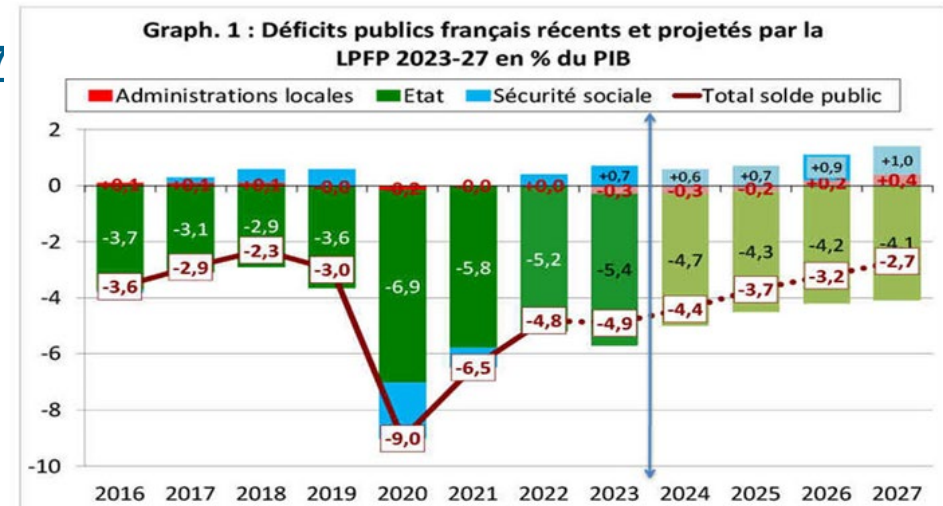
Le cadre et le contexte économique pour 2024

3° - L'incertitude sur la baisse des taux directeurs

- En 2023, la BCE a poursuivi sa politique d'augmentation des taux directeurs, afin de contrer l'accélération de l'inflation. Ainsi le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement est passé de 2.50% en janvier à 4.50 % en octobre 2023. L'objectif est de resserrer les conditions de financement sur une période suffisamment longue pour freiner de plus en plus la demande et « contribuer au retour, au plus tôt, de l'inflation au niveau de l'objectif ».
- Depuis octobre 2023 la BCE maintient ses taux directeurs inchangés en raison du ralentissement de l'inflation, mais elle reste très prudente sur les possibilités de diminution argumentant « d'incertitudes considérables sur la baisse durable de l'inflation ». C'est pourquoi, il n'est pas attendu de réduction des taux directeurs avant le milieu de l'année 2024

4° - La loi de programmation des Finances publiques 2023-2027

La Loi de programmation des finances publiques 2023-2027, a finalement été adoptée le 29 septembre 2023. Elle prévoit un retour du déficit public français, de 4,9 % du PIB en 2023, à 2.7% % en 2027, selon la trajectoire décrite dans le graphique 1.





Le cadre et le contexte économique pour 2024

Cette réduction du déficit public de 2,1 points entre 2022 repose sur :

- Une réduction du besoin de financement des administrations centrales (Etat + ODAC)
- Un accroissement de la capacité de financement des administrations publiques locales et de sécurité sociale.

Apport majeur attendu des administrations publiques locales (APUL) à la réduction du déficit public

Les administrations publiques locales, à l'équilibre au regard du solde public 2022, doivent contribuer à hauteur de près de 20% en poids à l'effort national de réduction du déficit public. A horizon 2027, le solde public des APUL devra être excédentaire (cible : +0,4% du PIB).

Le cadre posé par la loi prévoit pour les APUL :

- **Une croissance de leurs recettes plus faible que la croissance économique nationale.** La majeure partie des concours financiers (DGF, DC RTP, DDEC/DRES etc.) devrait rester figée en montants entraînant une perte de pouvoir d'achat pour les collectivités territoriales de près de 4 Md€ en 2027 (et un cumul de plus de 15 Md€ sur la période).
- **Une forte maîtrise de la dépense publique locale :**

	2023	2024	2025	2026	2027	27/24
Dépense globale	-1.3%	0.5%	0.8%	0.5%	0.5%	0.6%
Dont Etat	-3.6%	-1.4%	1.9%	1.5%	1.2%	0.8%
Dont sécurité sociale	-0.5%	1.7%	0.3%	0.7%	0.6%	0.8%
Dont monde local	1%	0.9%	0.2%	-1.9%	-1%	-0.5%



Le cadre et le contexte économique pour 2024

- Les collectivités territoriales et leurs groupements se voient fixer un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation, quand l'État et la Sécurité sociale tourneront autour de + 0,8 %/an.
- La trajectoire fixée dans le PLPFP, aboutirait à réduire l'endettement public des APUL qui passerait de 9,3% du PIB en 2022 à 7,6% en PIB à horizon 2027. L'endettement public des APUL, exprimé en Md€, devrait donc être égal en 2027 à celui de 2022, ce qui devrait se traduire par **une réduction marquée des dépenses d'investissement**.

Un cadre dénué de sanctions

Le dispositif de vérification du respect de l'objectif et de sanctions en cas de dépassement initialement prévu à l'article 23 du PLPFP est supprimé dans le nouveau texte. Celui-ci rappelle une obligation de transparence déjà en vigueur depuis la LPFP 2018-2022.

« À l'occasion du **débat sur les orientations budgétaires**, chaque **collectivité** territoriale ou groupement de collectivités territoriales **présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes. »



Les conséquences du contexte économique pour les collectivités

- **Une inflation synonyme d'augmentation de dépenses courantes depuis 2022**

Les collectivités seront impactées en 2024 par l'actualisation des prix résultant de l'inflation qui est resté soutenue en 2023, et par l'effet en année pleine des revalorisations du point d'indice et des mesures catégorielles.

- **Une facture énergétique durablement élevée**

L'année 2023 ayant vu les prix de l'énergie diminuer, les collectivités bénéficieront de l'actualisation, à la baisse, des prix sur les contrats conclus en 2022, dans des proportions de l'ordre de 20 à 25%. Mais les derniers contrats bénéficiant des tarifs favorables antérieures à 2022, portant sur les installations de fortes puissances et l'éclairage public, ont été renouvelés en 2023 et entérinent des augmentations tarifaires de l'ordre de 250%, à compter de janvier 2024.

- **Une revalorisation sensible des bases fiscales**

Conformément à l'évolution de l'inflation constatée entre novembre 2022 et novembre 2023, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'élèvera à + 3.9 % en 2024. Cette augmentation concerne plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...).



Les conséquences du contexte économique pour les collectivités

- Un contexte de taux d'emprunts élevés

Conséquence de la politique monétaire de la BCE, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, a poursuivi son envolé en 2023, passant de 2.10% à 3.90%. Les taux longs ont connu une certaine stabilité, voire une baisse en fin d'année. Les marges bancaires ont atteint des niveaux élevés proches des 100 points de base.

Sans diminution des taux directeurs, les conditions de financement long termes des collectivités resteront, en 2024, à des niveaux de taux fixes compris entre 3.60% et 4%.



Les principales mesures de la Loi de Finances 2024 à destination des communes et des EPCI

- Augmentation de la DGF de 320 M€ :

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros. La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes et aux dotations de péréquation.

Cet abondement de la DGF de 320 millions d'euros permet, comme en 2023, de financer en externe (et non par redéploiement interne à l'enveloppe) la hausse des dotations de péréquation

- La **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** progresse de 1400 millions d'euros soit une hausse de 5,28 %.
- La **dotation de solidarité rurale (DSR)** progresse de 150 millions d'euros, soit une hausse de 7,22%. Chaque année, le comité des finances locales (CFL) répartit la variation entre les trois fractions de la dotation (bourg-centre, péréquation, cible). Il est précisé que comme en 2023, au moins 60 % de cette hausse devra être allouée à la fraction péréquation. Cette part bénéficie en effet à la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants.
- La **dotation d'intercommunalité (DI)**, perçue par les groupements à fiscalité propre, progresse de 30 millions d'euros (comme chaque année depuis sa réforme en 2019).
- La dotation pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales est renommée « **dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales** », réformée et fortement augmentée à hauteur de **100 M€ (contre 41,6 M€ en 2023)**.



Les principales mesures de la Loi de Finances 2024 à destination des communes et des EPCI

Refonte des circuits internes de la DGF du bloc communal.

La dotation d'intercommunalité, dont le plafond d'évolution individuel est relevé de 110 % à 120 %, sera désormais augmentée de +90 M€ chaque année. Le financement sera assuré exclusivement par l'écêtement de la dotation de compensation à hauteur de 60 M€ en 2024. La pression qu'elle subit à la baisse pourrait ainsi avoisiner -4 %, contre -2 % par an précédemment et -1,5 % en 2024 du fait de l'abondement de 30 M€ précité.

Ces mesures répondent à des objectifs anciens :

- La réallocation de la dotation de compensation entre les territoires et
- L'accélération du transfert des centres urbains vers les EPCI ruraux, qui compteront parmi les principaux bénéficiaires du déplafonnement.

À noter que la hausse de la **dotation forfaitaire** liée à l'évolution démographique, comme la garantie de non-négativité assurée aux communes qui verraient autrement leur dotation devenir négative, sera financée par un écêtement sur cette même dotation. Contrairement à 2023, les communes avec un potentiel fiscal par habitant supérieur à 0,85 fois la moyenne seront donc écêtées, mais pour un faible montant par rapport à la période antérieure la ponction étant estimée à 30 millions d'euros.



Les principales mesures de la Loi de Finances 2024 à destination des communes et des EPCI

- **Prolongation des mesures d'aide aux collectivités face à l'inflation énergétique**

Dans le prolongement des dispositions de la loi de finances pour 2024, le Décret n° 2023-1422 du 30 décembre 2023 précise les modalités de l'amortisseur sur les prix de l'électricité et de la « garantie 280 » pour 2024.

- **Reconduction de la « Garantie 280 »**

Ce dispositif, mis en place en 2023 par le décret du 4 février 2023, bénéficie aux collectivités qui emploient moins de 10 ETP et dont les recettes annuelles n'excèdent pas 2 M€, de bénéficier d'une garantie de prix de la part énergie (niveau de la part variable hors acheminement et taxe) sur facture limité à 230 €/MWh pour leurs sites raccordés au réseau métropolitain continental. Le prix de l'acheminement (le Turpe) représentant environ 50 €/MWh sur la facture, ce dispositif correspond à la « garantie 280 » annoncée par le Gouvernement début janvier 2023, soit un plafonnement à 280 €/MWh HT en moyenne sur toute l'année.

En 2024, le dispositif est prolongé pour les collectivités qui ont signé un contrat avant le 30 juin 2023 et encore en vigueur en 2024.

- **Reconduction de l'« amortisseur électricité » en 2024**

L'« amortisseur électricité », créé en 2023, permet à l'État de prendre en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix par MWh (mégawatheure) de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») souscrit dépasse un certain niveau de référence. Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.



Les principales mesures de la Loi de Finances 2024 à destination des communes et des EPCI

En 2024, l'État prendra en charge 75 % du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 250 €/MWh, sans limitation de l'aide, c'est à dire qu'il n'y a pas de niveau plafond comme en 2023. Pour les très petites collectivités, l'État prend en charge 100 % du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 230 €/MWh (cf. « Garantie 280 » ci-après).

Les collectivités bénéficiaires sont « toutes les collectivités territoriales ou leurs groupements, quelle que soit leur taille ».

➤ **Prolongement du bouclier tarifaire avec une limitation de la hausse des Tarifs réglementés de vente électricité à +10 %, en février 2023**

Les collectivités bénéficiaires sont celles qui comptent moins de dix agents salariés et qui ont des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Soit entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement.



Les principaux ajustements au titre de la fiscalité locale

- Suspension jusqu'en 2026 de la prise en compte des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022, et actualisation « classique » en 2024

La révision des différents paramètres de calcul des valeurs locatives des locaux professionnels (VLLP) a eu lieu en 2022 et devait s'appliquer aux bases 2023. Mais de fortes évolutions des cotisations dues par les contribuables sont apparues.

De ce fait, les résultats de l'actualisation des valeurs locatives des 3,5 millions de locaux professionnels, qui avait déjà été décalée aux bases 2025, seront pris en compte pour l'établissement des bases d'imposition de l'année 2026.

Le report de l'application de la révision, doit permettre de trouver un moyen de gérer ses impacts en concertation avec les associations d'élus car l'enjeu est important à double titre :

- Les valeurs locatives des locaux professionnels sont au cœur du calcul de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises et leur actualisation annuelle est particulièrement faible ces dernières années.
- Il s'agit de prévoir et roder les mécanismes qui s'appliqueront à la révision des bases locatives résidentielles, qui doit entrer en application en 2028.

Pour 2024, les VLLP seront donc actualisées classiquement en appliquant aux derniers tarifs publiés un coefficient d'évolution égal, à la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes



Les principaux ajustements au titre de la fiscalité locale

- **Exonération facultative de taxe foncière pour les travaux de performance énergétique**

Les communes et les EPCI ont la possibilité de délibérer pour exonérer de Taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100%, deux catégories de logements :

- Pendant 3 ans, les logements anciens qui ont fait l'objet de dépenses de prestations de rénovation énergétique ayant pour objet d'économiser l'énergie ou de recourir à de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.
- Pendant 5 ans, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale

La perte de la TFPB est à la charge de la collectivité.

- **Possibilité d'augmenter les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, indépendamment des autres taux**

Les communes et les EPCI dont le taux de THRS est inférieur à 75 % de la moyenne du département, ont la possibilité de le majorer, sans lien avec les autres taux, avec une double condition :

- Leur nouveau taux ne doit pas dépasser 75 % du taux moyen des communes du département,
- L'évolution ne doit pas être supérieure à 5 % du taux moyen des communes du département.



Les principaux ajustements au titre de la fiscalité locale

- Verdissement » affiché des finances locales

Deux mesures sont prévues à cet effet :

- d'une part, l'obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets, de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser ; Ce qui est présenté comme un outil « expérimental » et construit « en concertation avec les associations d'élus » doit se restreindre dans un premier temps à quelques axes d'analyses comme l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, voire la protection de la biodiversité, mesurées par des ratios rapportés sur l'ensemble des dépenses

- d'autre part, la possibilité offerte aux mêmes collectivités "d'identifier et isoler" toujours en annexe, la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), ce que l'on appelle couramment la "**dette verte**".

La loi de finances augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le **fonds vert** destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique, en prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.



Dispositions budgétaires et comptables générales

Vichy, c'est :

Un budget de fonctionnement consolidé à 71,5 millions d'euros

Un budget d'investissement consolidé à 68,6 millions d'euros

Un budget principal et 6 budgets annexes :

- Salles meublées louées
- Locations industrielles et commerciales
- Tourisme – Congrès

- Parkings couverts
- Services extérieurs des pompes funèbres
- Domaine Thermal

Budgets annexes pouvant être équilibrés par une subvention du budget principal

Budgets annexes autonomes



Budget Principal 2024 – Les faits marquants

En section de fonctionnement, les éléments les plus significatifs sont :

- ❖ La reconduction comme en 2023, tant en dépenses qu'en recettes des crédits d'un montant exceptionnels, affectés aux réparations du patrimoine bâti suite au sinistre de grêle de juin 2022. Le budget principal enregistrera en fonctionnement, une recette de 3,8 M€ (chapitre 75) pour un programme de travaux estimé à 3,3 M€ (chapitre 011).
- ❖ Les charges à caractère général (chapitre 011) sont contenues (+2,5% par rapport au BP 2023) mais les dépenses de fonctionnement enregistrent des évolutions sensibles au titre de la masse salariale et des frais financiers, tandis que les subventions aux budgets annexes diminuent fortement
 - Les prévisions de dépenses d'énergie (électricité et gaz) restent stables par rapport aux crédits de 2023 à hauteur de 2,1 M€. Les gains attendus des baisses de prix sur les marchés de gaz, seront annulés par les tarifs des nouveaux marchés d'électricité signés fin 2023 (éclairage public et forte puissance).
 - La part du marché SPL du Budget principal est prévue en augmentation de 324 K€.
 - Du fait d'un cadrage budgétaire très contraint, les charges de fonctionnement courantes des services, qui représentent 5,6 M€ au chapitre 011, sont en légère diminution (-1,5%), malgré l'augmentation inévitable de certains postes tels que les assurances (+150 K€) et l'achat des repas scolaires (+40 K€).
 - Les charges de personnel sont évaluées à 19,88 M€ pour 2024 soit une hausse de 4,6% par rapport au réalisé 2023 du fait des mesures nationales de revalorisation des traitement indiciaires et des carrières de la Fonction Publique territoriale
 - La subvention au partenaires (CCAS, EPCC) et aux associations sont stables mais les subventions d'équilibre aux budgets annexes diminuent par rapport au BP 2023 (-1,2 M€)
 - Les frais financiers augmentent de 240 K€ en 2024, sous le double effet de la hausse continue des index court terme en 2023 et du coût plus élevé des nouveaux emprunts.



Budget Principal 2024 – Les faits marquants

- ❖ Les principales recettes de fonctionnement sont prévues ainsi :
 - Le produit de la fiscalité directe locale (Taxes foncières et taxes d'habitation) est prévu à hauteur de 25,6 M€ soit une évolution de 1,1 M€ par rapport au budget primitif de 2023.
 - Les autres recettes fiscales représentent un produit estimé de 4,84 M€. Elles sont budgétées à hauteur des réalisations de 2023, excepté le reversement du produit des jeux, compte tenu des travaux en cours sur le casino.
 - Conformément aux dispositions de la loi de finances, le montant de la DGF est prévu en très légère augmentation (+0,2%) pour un produit de 10,73 M€.

- ❖ Le volume des dépenses d'équipement sera exceptionnel en 2024 (36,2 M€), afin de mener à bien les opérations prévues au P.P.I. dont les plus importantes sont :
 - Poursuite des travaux du Pont Barrage, dont la rénovation des vannes doit encore se poursuivre sur les exercices 2024 et 2025 à hauteur de 4,4 M€ et 2 M€
 - Les travaux de restauration du Parc des Sources et de ses abords (19,75 M€ TTC en 2024) pour un coût prévisionnel global de 37,5 M€ HT, financés à hauteur de 22 M€.
 - L'extension de l'immobilier commercial du fer à Cheval (1,5 M€)
 - La restauration de l'église Sainte Blaise pour 1,4 M€
 - La rénovation et extension des locaux de l'aviron (850 K€)
 - La modernisation des bâtiments communaux, de l'éclairage public et l'amélioration de leur performance énergétique



BP 2024 – Recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2022	BP 2023	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP2024/BP2023
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 026 021	6 303 451	6 303 451	6 303 451	8 453 491	34,11%
013 ATTENUATION DE CHARGES	249 024	186 200	186 200	280 696	207 100	11,22%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	845 440	1 313 738	1 595 782	1 073 751	1 177 627	-10,36%
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	3 256 709	3 421 127	3 485 127	3 529 471	3 493 070	2,10%
73 IMPOTS & TAXES	26 994 957	28 865 150	29 125 150	30 120 004	30 429 407	5,42%
74 DOTATIONS & PARTICIPATIONS	11 701 139	11 576 873	11 576 603	11 628 295	12 197 324	5,36%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 572 348	5 301 492	5 414 991	4 876 315	5 486 804	3,50%
76 PRODUITS FINANCIERS	360 663	357 585	657 585	663 997	378 585	5,87%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	594 275	10 000	733 208	724 955	10 000	0,00%
78 REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	-	-	8 757	8 757	-	-
Total Recettes	49 600 575	57 335 615	59 086 853	59 209 691	61 833 408	7,84%
Total Recettes réelles hors résultat reporté	44 729 114	49 718 427	51 187 621	51 832 489	52 202 290	5,00%

- Chapitre 013 : Remboursements sur rémunération du personnel et remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance
- Chapitre 042 : Travaux en régie et amortissement des subventions d'investissement
- Chapitre 70 : Concerne principalement les redevances d'occupation du domaine public (droits de stationnement), des distributions électriques, les mises à disposition de personnel aux budgets annexes et les produits des services tels que la restauration scolaire et les concessions cimetière. Ces recettes sont prévues par rapport au BP 2023.
- Chapitre 73 : Impôts et taxes, la hausse correspond d'une part à la revalorisation des bases (3,90%) et d'autre part à l'évolution physique des bases de TH
- Chapitre 74 : Habituellement constitué des Dotations de l'Etat (stable entre 2023 et 2024) et des subventions versées par la CAF. Il comprend une recette exceptionnelle de FCTVA liés aux travaux de remise en état des bâtiments communaux supportés en dépenses de fonctionnement en 2023.
- Chapitre 75 : Loyers perçus, et inscriptions du solde concernant l'indemnisation pour le sinistre grêle soit 3,786 M€ (encaissé en 2022 : 300 K€ et 2023 : 3 M€)

Hors remboursements liés au sinistre grêle, les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2024 sont en augmentation de 1,7 M€ par rapport aux recettes du budget primitif 2023 soit 3,7%



BP 2024 – Taux de fiscalité

Libellés	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation - TH (résidences secondaires et logements vacants)	18,07%	18,07%
Taxe foncière (bâti) - TFB	45,83%	45,83%
Taxe foncière (non bâti) - TFNB	25,62%	25,62%

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2023

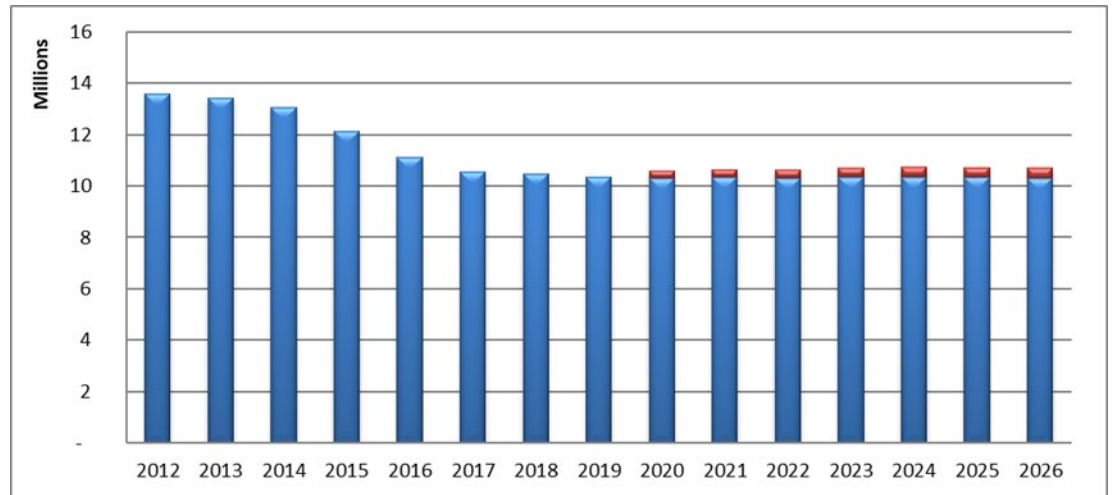


BP 2024 : Evolution de la DGF

- La dotation forfaitaire a connu, en 2023, une évolution de 47 K€ du fait de l'évolution de la population municipale et de l'absence d'écrêtement pour financer la péréquation. En 2024, elle est prévue stable.
- La recette de DSU est prévue en légère hausse comparée à 2023 : + 26 K€. En 2023, la ville de Vichy était classée au 672ème rang, elle passerait au 655ème rang en 2024.

Pour rappel, le rang de la DSU est calculé selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 45%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 10%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.





BP 2024 – Dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2022	BP 2023	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP2024/BP2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 054 303	15 302 119	15 960 029	14 009 590	15 697 413	2,58%
012 CHARGES DE PERSONNEL	18 267 098	18 899 522	19 049 522	19 001 249	19 877 500	5,17%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 304 708	750 206	926 602	895 083	915 233	22,00%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	8 239 234	7 263 317	-	11 688 136	41,86%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 310 320	4 292 964	5 802 660	5 507 805	4 992 964	16,31%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 731 256	8 292 570	8 515 723	6 424 751	6 855 162	-17,33%
66 CHARGES FINANCIERES	1 103 587	1 539 000	1 539 000	1 457 810	1 767 000	14,81%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 155 586	20 000	30 000	19 871	40 000	100,00%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	20 000	-	-	-	-	-
Total Dépenses	42 946 856	57 335 615	59 086 853	47 316 158	61 833 408	7,84%
Total Dépenses Réelles (sans chapitres 023, 042)	38 636 536	44 803 417	46 020 875	41 808 353	45 152 307	0,78%

- Chapitre 011: Les charges à caractère général sont prévues en augmentation par rapport aux BP 2023 d'environ 395 K€. 3 M€ résultent des crédits ouverts pour les réparations des bâtiments suite à la grêle. Une hausse de 324 K€ est due au coût du marché de prestations SPL Vichy Destinations. Les crédits au titre des énergies sont stables à hauteur de 2,1 M€. Enfin, pour la mise en place de l'exposition Vichy, l'Internationale, une inscription nouvelle de 195 K€ est prévue. En parallèle, les autres charges générales ont globalement baissé dans le cadre du cadrage budgétaire.
- Chapitre 012: L'évolution des charges de personnel fait l'objet d'une analyse détaillée (voir ci-après)
- Chapitre 65: Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 1,44 M€ comparé au BP 2023. Cette baisse est principalement due à la diminution de la subvention d'équilibre du budget annexe tourisme congrès (BP 2023 = 1,749 M€ contre 254 K€ au BP 2024).
- Chapitre 66: Les charges financières sont en hausse par rapport à 2023 (+228 K€) sous le double effet de la remontée des index des emprunts à taux variables et de l'augmentation des taux fixes pour les emprunts contractés en 2023, à des taux moins favorables.
- Chapitre 67: Ce chapitre ne comprend plus que les crédits permettant d'annuler les titres des années antérieures (et les écritures liées aux cessions mais ces derniers ne s'inscrivent pas au budget primitif)

Hors règlement sinistre grêle, les dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2024 sont en augmentation de 565 K€ par rapport au budget primitif 2023 soit + 1,4%



BP 2024 – Charges de personnel

➤ Masse salariale prévisionnelle estimée à 19 877 500€ pour 2024

Le scénario budgétaire retenu pour l'année 2024 :

- > Evolution des charges du personnel titulaires et non titulaires tenant compte
 - > Des augmentations mécaniques et d'éléments de pondération incompressibles de la masse salariale (GVT : 184 000 €, SMIC, mesures réglementaires de revalorisation des cotisations sociales obligatoires notamment en matière de retraite ou encore d'assurance chômage)
 - > D'une politique RH de la collectivité volontariste en matière d'avancement de grade ou de promotion interne
 - > Maintien de la pérennisation des agents contractuels sur emploi permanent
- > Prise en compte en année dite « pleine » de l'impact des mesures prises au titre de l'année 2023 : revalorisation du point d'indice (260 000 €), des grilles indiciaires C1 et B1 (42 000 €)
- > Prise en compte de la majoration de 5 points des indices majorés (86 633€)

L'ensemble de ces mesures et l'effet du GVT pèsent pour un peu plus de 90 % sur les augmentations de la masse salariale.

- > Versement de la Prime Pouvoir d'achat



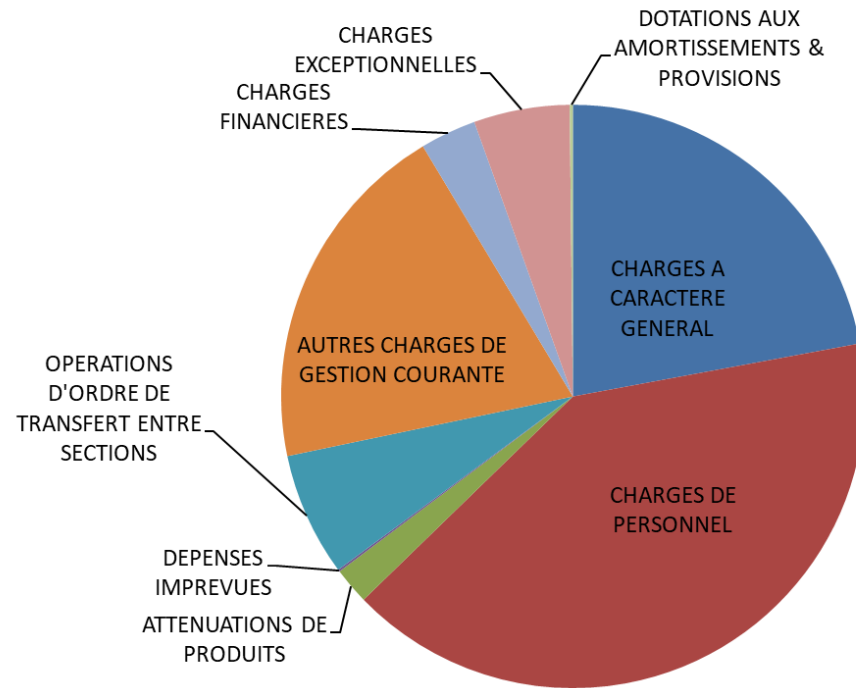
BP 2024 – Charges de personnel

➤ Des efforts de gestion des effectifs :

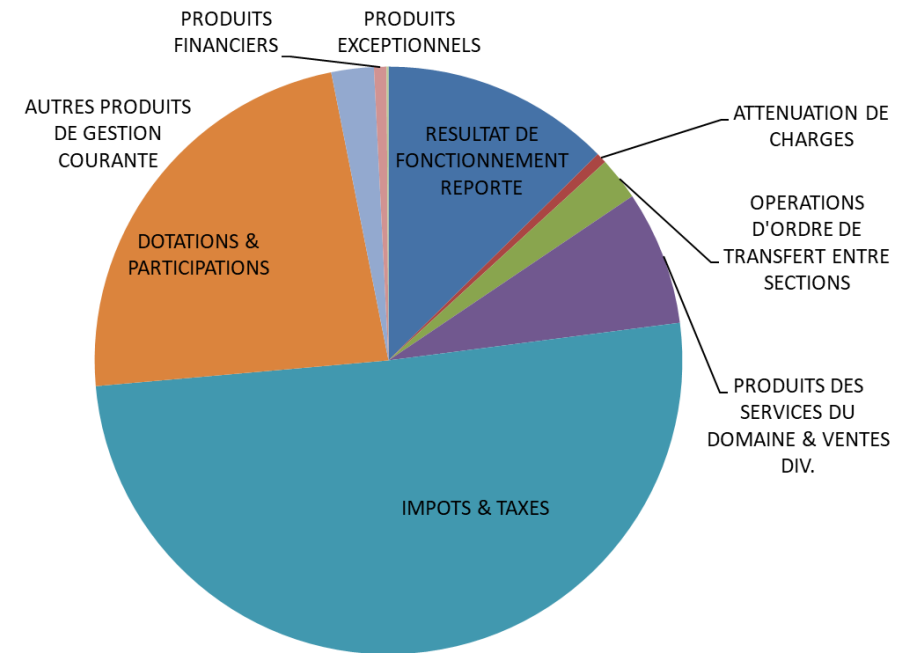
- > Hypothèse de stabilité des effectifs
- > Pas de remplacement systématique des postes laissés vacants sans qu'un travail de réflexion sur le poste en question ou l'organisation du service ne soit menée. Cette démarche permet de redimensionner si nécessaire certains périmètres eu égard aux évolutions des activités ou en s'équipant d'outil, de logiciel éliminant les tâches à faible valeur ajoutée et permettant de libérer du temps pour d'autres compétences ou encore répondre à des nouveaux besoins.
- > Poursuite d'une politique volontariste visant au développement de la mobilité interne au sein de la collectivité favorisant ainsi le développement des compétences détenues en interne mais également permettant de fidéliser les agents en proposant des parcours d'évolution de carrière et de prise de responsabilités.



BP 2024 – Détail du budget de fonctionnement



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors virement à la section d'investissement)	Poids en %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	31,30%
CHARGES DE PERSONNEL	39,64%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1,83%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9,96%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9,96%
CHARGES FINANCIERES	13,67%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3,52%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,08%



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Poids en %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13,67%
ATTENUATION DE CHARGES	0,33%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1,90%
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	5,65%
IMPOTS & TAXES	49,21%
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	19,73%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8,87%
PRODUITS FINANCIERS	0,61%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,02%



BP 2024 - Dépenses et recettes d'investissement

DÉPENSES

CHAPITRES	CA 2022	BP 2023	CREDITS 2023	CA 2023	BP2024
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVEST REPORTE	4 534 664	3 207 058	3 207 058	3 207 058	6 041 366
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	845 440	1 313 738	1 595 782	1 073 751	1 177 627
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	215 075	3 165 000	3 165 000	426 254	5 130 000
10 RESERVES	-	30 000	30 000	-	30 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	125 978	100 000	1 581 617	1 481 617	788 500
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 768 142	9 101 000	9 101 000	9 056 876	9 096 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 572 959	1 543 288	1 685 558	1 509 511	1 628 985
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	137 283	336 316	627 082	391 304	1 253 509
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 090 327	3 222 672	3 376 223	2 717 655	2 457 945
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 592 417	20 143 576	18 886 052	13 893 319	30 865 781
26 PARTICIP. & CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.	81 600	80 600	80 600	-	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	151 207	295 000	235 000	163 060	200 200
Total Dépenses	26 115 090	42 538 249	43 570 973	33 920 406	58 669 913

Dépenses d'équipement
= 36 206 220€

RECETTES

CHAPITRES	CA 2022	BP 2023	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	8 239 234	7 263 317	-	11 688 136
024 PRODUITS DES CESSIONS	-	1 100 000	376 792	-	432 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 310 320	4 292 964	5 802 660	5 507 805	4 992 964
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	215 075	3 165 000	3 165 000	426 254	5 130 000
10 RESERVES	6 569 079	2 217 268	2 356 810	2 357 870	5 980 042
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 308 729	5 708 051	5 511 375	5 534 063	10 532 771
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 504 828	17 815 732	19 041 918	13 998 836	19 914 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	53 100	53 100	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	1 112	-
Total Budget	22 908 032	42 538 249	43 570 973	27 879 040	58 669 913



BP 2024 – Dépenses d'investissement AGIR 2035

A	Affirmer notre statut de Reine des villes d'eaux du 21ème siècle	3 120 460
	Dont Participation financement travaux termes Callou Dont Autres projets divers	3 000 000 120 460
G	Garantir une meilleure qualité de vie pour tous	5 368 496
	Dont Acquisitions ilot Gramont et Docks de Blois	250 000
	Dont Vidéoprotection	320 000
	Dont Travaux Espace du Parc et Atrium	177 515
	Dont Concession d'aménagement Vichy Lac / Centre ville	725 000
	Dont Rénovation et extension des locaux de l'Aviron	842 622
	Dont Acquisitions matériels et mobiliers	500 519
	Dont Aménagement parcs et aires de jeux	277 468
	Dont Aménagement écoles et cours d'écoles	164 646
	Dont Acquisitions et aménagement sportifs	185 153
I	Dont Accessibilité PCO	850 000
	Dont Autres projets divers	1 075 573
	Innover pour accélérer la lutte contre le changement climatique	6 527 112
	Dont Aménagement des plages Rive Droite	330 614
	Dont Rénovation du barrage - Etude de danger- AMO et travaux	4 400 000
	Dont Passage en led de l'éclairage public et des bâtiments	480 207
R	Dont Programme de décarbonation du parc véhicules	689 665
	Dont Performances énergétiques - Batiments Communaux	361 004
	Dont Autres projets divers	265 622
	Renforcer et affirmer l'identité du cœur de Vichy	27 797 941
	Dont Travaux de voirie	1 261 488
	Dont Rénovation globale de l'église St Blaise	1 400 000
	Dont Transformation immobilier commercial du Fer à Cheval	1 496 176
	Dont Rénovation Parc des Sources	19 750 000
	Dont Acquisitions et travaux - Palais des Congrès	1 064 719
Dont Acquisitions et travaux - Opéra	659 782	
Dont Réfection du restaurant la Rotonde	500 000	
Dont Restauration Orgue Saint Louis	317 544	
Dont Autres projets divers	1 348 232	
TOTAL 2024 PROGRAMME INVESTISSEMENT AGIR 2035		42 814 009



BP 2024 : Budget annexe parkings couverts

	DEPENSES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024	RECETTES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
F O N C T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	45 966,35	45 966,35	16 406,17
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	191 842,34	157 131,17	188 356,66	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	100 000,00	98 115,27	74 000,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	0,00	72,00	0,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00	859,17	1 000,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	2 000,00	1 044,42	2 500,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	284 000,00	249 513,88	269 166,69
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	1 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	105,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 611,20	9 875,20	18 611,20	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 012,81	0,00	0,00				
Total Dépenses Fonctionnement	329 966,35	267 025,23	285 572,86	Total Recettes Fonctionnement	329 966,35	295 552,23	285 572,86	
I N V E S T	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	21 475,10	21 475,10	10 623,57
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 400,00	1 838,15	2 500,00	10 RESERVES	21 987,19	21 987,19	12 120,83
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 114,84	2 937,29	0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00	0,00	0,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	91 953,54	0,00	83 888,80
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	161 525,00	37 938,48	122 744,40	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 611,20	9 875,20	18 611,20
					041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 012,81	0,00	0,00	
Total Dépenses Investissement	169 039,84	42 713,92	125 244,40	Total Recettes Investissement	169 039,84	53 337,49	125 244,40	
TOTAL DEPENSES	499 006,19	309 739,15	410 817,26	TOTAL RECETTES	499 006,19	348 889,72	410 817,26	

Pour mémoire, ce budget autonome, qui adopte la nomenclature M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux concerne les parkings souterrains de Vichy, c'est-à-dire le parking de la poste et le parking de la médiathèque...

En dépenses d'investissement, est prévu 100 K€ dont 50 K€ pour l'installation de bornes de recharges électriques et 25 K€ pour le remplacement du matériel de lecture de plaques.



BP 2024 : Budget annexe salles meublées louées

	DEPENSES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024	RECETTES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
F O N C T I O N N E M E N T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	217 415,00	208 391,13	186 611,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	1 508,69	70 742,61	1 508,69
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	425,00	0,00	500,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	67 000,00	65 023,30	67 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	652 500,00	553 250,17	639 771,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	1 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	21 168,69	16 168,69	21 168,69	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	347 000,00	0,00	365 000,00				
	Total Dépenses Fonctionnement	654 008,69	289 583,12	641 279,69	Total Recettes Fonctionnement	654 008,69	623 992,78	641 279,69
I N V E S T I S S E M E N T	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	496 208,13	496 208,13	334 409,66	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	487 000,00	480 633,42	472 000,00	10 RESERVES	494 379,54	494 379,54	334 409,66
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 000,00	0,00	0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 895,10	0,00	30 000,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	308 000,00	155 843,97	652 831,31
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	83 445,00	23 960,31	537 000,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	21 168,69	16 168,69	21 168,69
					041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	347 000,00	0,00	365 000,00	
	Total Dépenses Investissement	1 170 548,23	1 000 801,86	1 373 409,66	Total Recettes Investissement	1 170 548,23	666 392,20	1 373 409,66
	TOTAL DEPENSES	1 824 556,92	1 290 384,98	2 014 689,35	TOTAL RECETTES	1 824 556,92	1 290 384,98	2 014 689,35

Pour mémoire, ce budget comprend la salle des fêtes de Vichy et la Rotonde du Lac.

En dépenses d'investissement, est prévu 567 K€ (dont 500 K€ pour la réfection de la Rotonde du Lac)

En fonctionnement, les dépenses et les recettes sont stables. Pour la deuxième année consécutive, la ville ne percevra pas de loyer pour la rotonde, dans l'attente des travaux pour le nouvel exploitant. La subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 580 K€.



BP 2024 : Budget annexe locations industrielles et commerciales

	DEPENSES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024	RECETTES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
F O N C T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	148 008,77	148 008,77	157 359,88	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	364 601,66	206 418,80	291 298,55	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	218 500,00	218 350,33	219 000,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	27 580,00	2 617,83	28 580,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	20 000,00	742,13	0,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 080,00	1 916,05	3 096,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	67 000,00	65 230,66	60 500,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	896 610,43	617 527,09	835 674,43
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	2 107,32	3 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	140 000,00	136 215,00	140 000,00	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	10 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00					
	Total Dépenses Fonctionnement	944 190,43	778 246,93	874 254,43	Total Recettes Fonctionnement	944 190,43	620 887,05	874 254,43
I N V E S T	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	209 909,40	209 909,40	168 224,88
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 000,00	0,00	1 000,00	10 RESERVES	0,00	0,00	0,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	145 000,00	142 343,14	150 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	7 680,00	0,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00	0,00	50 000,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	55 960,12
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00	0,00	50 000,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	183 909,40	43 236,38	103 185,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	10 000,00	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	140 000,00	136 215,00	140 000,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00	0,00	5 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00	0,00	5 000,00
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	
	Total Dépenses Investissement	354 909,40	185 579,52	369 185,00	Total Recettes Investissement	354 909,40	353 804,40	369 185,00
	TOTAL DEPENSES	1 299 099,83	963 826,45	1 243 439,43	TOTAL RECETTES	1 299 099,83	974 691,45	1 243 439,43

Pour mémoire, ce budget comprend la partie commerçante du marché couvert.



BP 2024 : Budget annexe cimetière

	DEPENSES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024	RECETTES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
F	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	28 044,19	28 044,19	40 396,89	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
O	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 200,00	15 370,36	9 800,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
N	012 CHARGES DE PERSONNEL	21 700,00	21 410,44	10 200,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	66 144,19	24 374,29	60 596,89
C	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
T	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	511,50	259,58	200,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1,89	0,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	311,50	311,50	0,00
	Total Dépenses Fonctionnement	66 455,69	65 084,57	60 596,89	Total Recettes Fonctionnement	66 455,69	24 687,68	60 596,89
	TOTAL DEPENSES	66 455,69	65 084,57	60 596,89	TOTAL RECETTES	66 455,69	24 687,68	60 596,89

Pour mémoire, ce budget représente l'activité sous terre du cimetière. L'activité de surface est gérée sur le budget principal.

Ce budget ne dispose pas d'investissement. C'est un budget autonome, alimenté par des recettes de prestations de services.



BP 2024 : Budget annexe tourisme-congrès

	DEPENSES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024	RECETTES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	45 814,03	45 814,03	0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	150 170,79
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 282 013,00	5 101 974,25	4 709 866,66	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	150 000,00	141 372,84	100 000,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	3 884 776,77	5 631 572,29	3 821 500,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 175,77	70 333,79	5 000,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	48 000,00	44 821,42	88 600,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	132 500,00	139 090,29	139 342,87
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 972,97	0,00	30 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 798 800,00	200 360,00	997 453,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	10 000,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	4 899,00	4 899,00	0,00
	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	210 000,00	163 435,34	210 000,00	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	33 000,00	17 163,20	45 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00					
Total Dépenses Fonctionnement	5 853 975,77	5 567 751,67	5 153 466,66	Total Recettes Fonctionnement	5 853 975,77	5 993 084,78	5 153 466,66	
INVESTISSEMENT	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	275 545,31	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 267,89	38 267,89	0,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	10 RESERVES	0,00	0,00	275 162,32
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	64 000,00	62 500,00	90 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 141,20	0,00	127 500,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	185 050,75	13 329,43	191 634,80	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 716 781,18	500 000,00	2 512 743,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	445 666,60	195 386,52	672 970,34	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 263 472,91	688 869,36	1 850 254,87	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	33 000,00	17 163,20	45 000,00	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	210 000,00	163 435,34	210 000,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	98 841,96	16 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	98 841,96	16 000,00
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	
Total Dépenses Investissement	2 091 190,26	1 076 090,47	3 141 405,32	Total Recettes Investissement	2 091 190,27	800 545,19	3 141 405,32	
TOTAL DEPENSES	7 945 166,03	6 643 842,14	8 294 871,98	TOTAL RECETTES	7 945 166,04	6 793 629,97	8 294 871,98	

Pour mémoire, ce budget comprend le Palais des Congrès, l'Opéra et le Centre Culturel de Vichy. Il représente les activités liées au tourisme via la SPL Vichy Destinations.

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 2,7 M€ : Accessibilité du PCO (850 K€), rénovation de la toiture du CCV (151 K€), travaux divers dans l'Opéra (583 K€), études toiture Berlioz (163 K€) et acquisitions relatives à la rénovation du parc éclairage (400 K€).

La section de fonctionnement est équilibrée à 5,153 M€. Les charges à caractère général comprennent pour l'essentiel le montant du marché avec la SPL Vichy Destinations (1,636 M€) et les dépenses de gestion des équipements par la SPL (2,54 M€). Ces dépenses sont financées par 3,72 M€ de recettes commerciales et par une subvention d'équilibre de 254 K€, en baisse depuis 2022 (réalisé = 1,7 M€) dû à l'indemnisation du sinistre grêle versée en 2024 (743 K€).



BP 2024 : Budget annexe domaine thermal

	DEPENSES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024	RECETTES	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
F O N C T I O N N E M E N T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	692 095,58
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	372 827,00	43 103,11	25 905,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	316 877,00	9 980,86	0,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	2,07	1 000,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	336 000,00	319 670,37	272 500,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 995 725,00	1 995 725,00	2 000 000,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	1 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	5 072,00	0,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	400 000,00	5 072,00	0,00	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 201 775,00	0,00	2 391 690,58					
	Total Dépenses Fonctionnement	2 312 602,00	367 847,55	2 692 095,58	Total Recettes Fonctionnement	2 312 602,00	2 010 777,86	2 692 095,58
I N V E S T I S S E M E N T	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 097 932,45	1 097 932,45	950 834,73	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	10 RESERVES	1 094 025,72	1 094 025,72	950 834,73
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	970 000,00	952 000,00	965 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 372 131,73	0,00	1 573 309,42
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000 000,00	0,00	3 000 000,00				
	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	400 000,00	5 072,00	0,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
	Total Dépenses Investissement	4 067 932,45	2 049 932,45	4 915 834,73	Total Recettes Investissement	4 067 932,45	1 099 097,72	4 915 834,73
	TOTAL DEPENSES	6 380 534,45	2 417 780,00	7 607 930,31	TOTAL RECETTES	6 380 534,45	3 109 875,58	7 607 930,31

En 2024, la ville percevra le produit de la redevance de l'année 2023, puisque celle-ci est basée sur l'exercice N-1. Dans l'attente de la notification officielle, elle est estimée à 2 M€ .

L'annuité de la dette, principale dépense du budget, est prévue à hauteur de 1,2 M€.

En investissement, après le versement d'un acompte de 900 K€ en 2022, la participation au titre de la rénovation des établissements Callou est budgétée à 3 M€. Son montant pourra être ajusté en fonction du rythme de réalisation des travaux



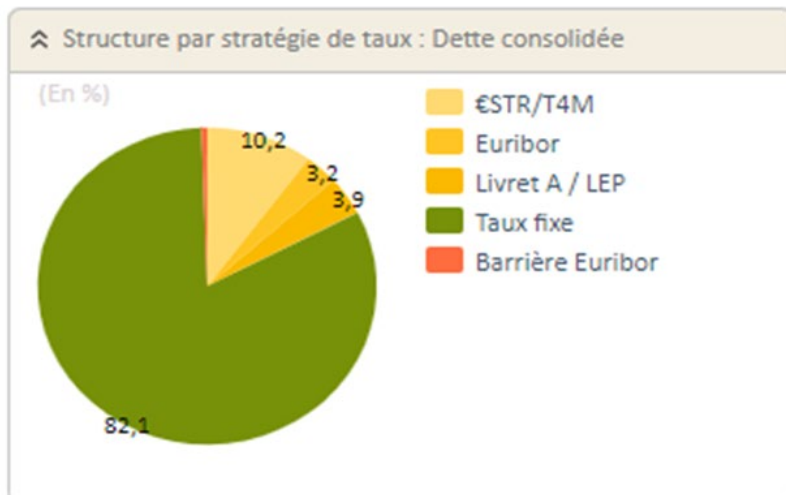
Structure de la dette globale au 31/12/2023 et annuité estimée pour 2024

BUDGETS	2022	2023			estimation 2024 avec emprunt inscrit au BP 2024)				
	CRD fin d'exercice	Capital amorti	Intérêts (hors icne) + intérêts swap	Emprunt 2023	CRD fin d'exercice	Capital amorti	Intérêts (hors icne) + intérêts swap	Emprunt 2024	CRD fin d'exercice
Principal	54 824 679,50 €	5 300 121,50 €	1 434 666,33 €	8 500 000,00 €	58 024 558,00 €	5 729 667,44 €	1 601 092,69 €	16 564 000,00 €	72 858 890,56 €
Parkings Couverts	27 915,84 €	1 838,15 €	908,54 €		26 077,69 €	1 858,48 €	848,72 €	83 888,80 €	108 108,01 €
Salles Meublées Louées	2 203 689,35 €	324 789,45 €	64 908,01 €		1 878 899,90 €	329 918,40 €	60 142,41 €	517 831,31 €	2 066 812,81 €
Locations Industrielles et Cles	1 671 390,49 €	142 343,14 €	66 680,86 €		1 529 047,35 €	148 298,90 €	60 725,10 €	55 960,12 €	1 436 708,57 €
Domaine Thermal	23 204 000,00 €	952 000,00 €	272 275,07 €	0,00 €	22 252 000,00 €	960 000,00 €	254 557,71 €	1 573 309,42 €	22 865 309,42 €
Tourisme-Congrès	981 250,00 €	62 500,00 €	30 021,34 €	500 000,00 €	1 418 750,00 €	87 500,00 €	43 099,12 €	2 512 743,00 €	4 343 993,00 €
Total dette consolidée	82 912 925,18 €	6 783 592,24 €	1 869 460,15 €	9 000 000,00 €	85 129 332,94 €	7 257 243,22 €	2 020 465,75 €	21 307 732,65 €	103 679 822,37 €

L'encours global de dette (tous budgets) a augmenté de 2,2 M€ entre 2022 et 2023. Sur le budget Principal, la ville a mobilisé 10,24 M€, mais un emprunt spécifiquement réalisé pour financer les travaux du CIS (1,74 M€) a été transféré à compter du 1^{er} janvier 2024 à Vichy Communauté. Un emprunt de 500 K€ a été mobilisé sur le budget Tourisme Congrès.



Prospective 2024- 2028 : Dette consolidée

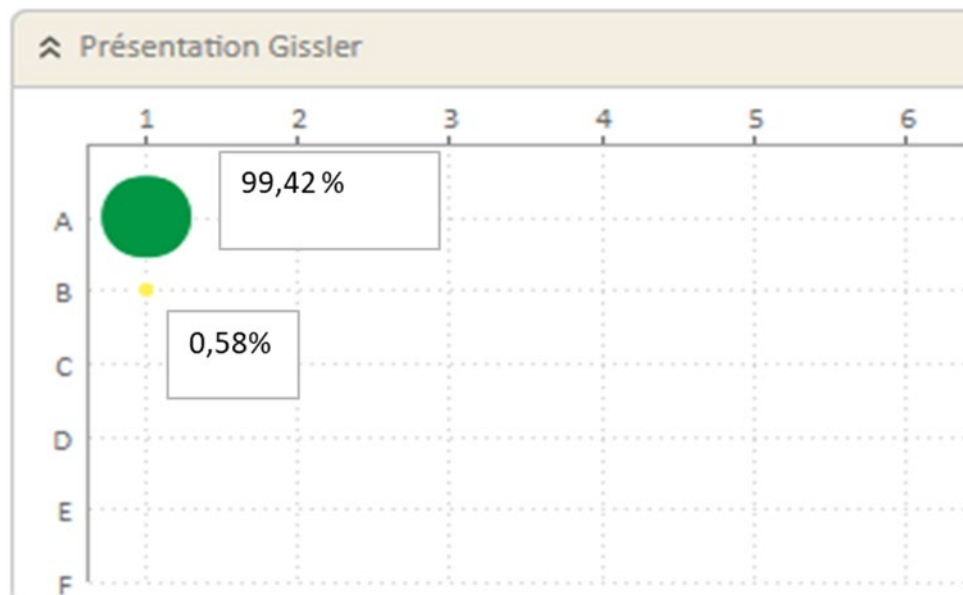


En 2023, le **taux moyen de la dette** de la ville était de 2,25%.

Il est prévu à hauteur de 2,37% en 2024.

L'encours de dette de la ville de Vichy est sécurisé par une grande majorité d'emprunts à taux fixe (82,1%). Les emprunts à taux variables non risqués adossés sur le livret A, l'€ster et l'Euribor représentent 17 % de l'encours.

L'ensemble de la dette du BA domaine Thermal repose sur des contrats à taux fixes.





Prospective 2024- 2028 : Dette consolidée

